



**HAL**  
open science

## Microfinance : La construction d'une nouvelle institution financière ?

Amélie Artis, Kouassi N'goran

### ► To cite this version:

Amélie Artis, Kouassi N'goran. Microfinance : La construction d'une nouvelle institution financière ?. 12ème Colloque annuel du CERI (Centre d'Etudes et de Recherche de l'ISTEC), Dec 2019, Paris, France. hal-03251114

**HAL Id: hal-03251114**

**<https://hal.science/hal-03251114>**

Submitted on 6 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

12<sup>ème</sup> Colloque annuel du CERI (Centre d'Etudes et de Recherche de l'ISTEC)

Jeudi 5 décembre 2019

**Entrepreneuriat social et solidaire**

**«Ethique en sciences de gestion»**

## **Microfinance : la construction d'une nouvelle institution financière ?**

Par

Amélie **ARTIS**<sup>1</sup> et Kouassi **N'GORAN**<sup>2</sup>

**Résumé:** *Cet article examine le processus d'institutionnalisation de la microfinance dans sa capacité à diffuser ses règles et ses visions tant dans le secteur financier et bancaire que dans les politiques de développement. Cette recherche présente comment les pratiques, le discours tenu et les idéaux spécifiques de cette innovation sociale se diffusent dans différents secteurs aux logiques de financement différentes. La théorie institutionnaliste nous permet de décrire le processus d'institutionnalisation de cette pratique socioéconomique auprès d'organismes conventionnels. Différents canaux de diffusion sont mis en exergue, dans le cadre cet article, pour démontrer que la microfinance est devenue en trente ans une institution financière.*

**Mots clés :** Microfinance, Institution, Institutionnalisation, Développement.

**Abstract:** *This article examines the process of institutionalizing microfinance in its ability to disseminate its rules and visions both in the financial and banking sector and in development policies. This research presents how the practices, the discourse and the specific ideals of this social innovation are spread in different sectors with different funding patterns. The mobilization of principles from the institutionalist theory, allow us to describe the institutional character of this socio-economic practice with conventional organizations. Different channels of dissemination are highlighted in this article to demonstrate that microfinance is an institution.*

**Key words:** Microfinance, Institution, Institutionalization, Development.

---

<sup>1</sup>Université Grenoble Alpes, CNRS, Sciences Po Grenoble, PACTE, France

Contact : [amelie.artis@sciencespo-grenoble.fr](mailto:amelie.artis@sciencespo-grenoble.fr)

<sup>2</sup>Doctorant, UMR Artdev, Université Paul-Valéry Montpellier 3, Chaire ESS, Sciences Po. Grenoble- France -

Contact: [kouassikanh.ngoran@gmail.com](mailto:kouassikanh.ngoran@gmail.com)

## INTRODUCTION

La popularité des premières initiatives de la microfinance est liée au succès de la Grameen Bank développé par le Professeur Muhammad Yunus. En outre, en dédiant l'année 2005 à la microfinance, les Nations Unies la reconnaissent ainsi comme un nouvel outil de développement capable de lutter contre la pauvreté. Cet outil vise à combler l'exclusion bancaire et financière subie par les populations vulnérables (Guérin et Ferraton, 2002). Ainsi, face à différents types d'exclusion, la microfinance propose un ensemble très diversifié de dispositifs financiers offrant des possibilités de prêts et d'épargne à des populations qui ne bénéficient pas des services financiers formels des banques, soumises à des contraintes de rentabilité immédiate et au respect de ratios prudentiels (Pérès, 2013).

Depuis la fin des années 70s et le début de l'expérience de la Grameen Bank, cette pratique socio-économique est considérée comme un levier, parmi tant d'autres, de lutte contre certaines formes d'exclusion avérées (sociale, économique, financières, etc.) et contribue à faire émerger des initiatives de développement individuelles et collectives. Cependant, en dépit de quelques progrès observés sur le terrain, plusieurs critiques se sont renforcées dans la littérature dédiée à cette pratique socioéconomique (Lapenu et Zeller 2002, Armendáriz et Morduch 2007; Guérin et al., 2015). La plupart des auteurs questionnent le différentiel entre l'impact escompté et l'impact réel, pouvant contribuer à la création de situation de surendettement des populations pauvres (Guérin et al., 2018). La microfinance fait, certes, l'objet de controverses, mais dans le cadre de ce travail, nous questionnons particulièrement la manière dont cet objet d'innovation sociale est devenu un acteur principal dans le paysage bancaire et financier.

En tant qu'outil de lutte contre la pauvreté, la MF développe des approches et des principes (Social et financières) qui sont de plus en plus promus et réappropriés par divers acteurs avec une diversité d'approches dans le but d'offrir des solutions de financement alternatives aux populations dépourvues de garanties satisfaisantes. Cet article examine le processus institutionnel de la microfinance. A partir des approches de la théorie institutionnaliste originelle, nous tentons de démontrer comment la microfinance est considérée comme une nouvelle institution financière.

Le champ de recherche de la théorie institutionnaliste est axé sur la compréhension du rôle des institutions pour la modélisation du comportement économique (Veblen, 1899). Les recherches sur la théorie institutionnaliste s'intéressent, en effet, à la stabilité et à l'ordre dans la vie sociale. Elles permettent également d'assister non seulement au consensus et à la conformité, mais aussi aux conflits et à l'évolution des structures sociales. Pour eux, l'ordre social repose sur l'existence d'institutions qui établissent et maintiennent une structure de règles de conduite, de normes et routines pour la mise en place d'interactions capables de produire une vie sociale plus bénéfique (Wijk et al. 2018).

De fait, considérer la MF comme une institution financière revient à démontrer que dans son processus et sa dynamique de lutte contre la pauvreté, cette pratique socioéconomique

développe des approches et des règles de fonctionnement qui influencent et intègrent des pratiques organisationnelles alternatives et aussi standards (Bensebaa et Béji-Bécheur, 2007).

Ce document comporte trois sections principales qui proposent une compréhension de l'institutionnalisation du secteur de la microfinance basée sur la théorie institutionnaliste au sens de Commons et Veblen. La première section traite du processus d'institutionnalisation de la MF par rapport aux acteurs économiques en mettant l'accent sur la manière dont les pratiques et règles de la MF se diffusent et intègrent les formes organisationnelles. La seconde partie est consacrée à la légitimité de cet outil de développement en mettant particulièrement en exergue la perception et le rôle d'acteurs hybrides dans le processus d'institutionnalisation de la microfinance. Dans la troisième partie, nous abordons la question en termes de diffusion de règles et de pratiques spécifiques à la MF dans le secteur financier en traitant particulièrement le rôle principal de la MF dans le panorama du secteur financier dans les pays en développement. Cette partie est suivie d'une conclusion.

## **Partie 1 : Processus d'institutionnalisation de la microfinance par rapport aux acteurs économiques**

Reconnu comme l'une des approches les plus dynamiques de la coopération au développement (Ledgerwood, 1999) et de la réduction de la pauvreté (Yunus, 1999), la microfinance propose un ensemble très diversifié de dispositifs financiers offrant des possibilités de prêts et d'épargne à des populations (à faible revenu) qui ne bénéficient pas des services financiers formels des banques (Pères, 2013). Dans son processus et sa dynamique de lutte contre la pauvreté, cette pratique socioéconomique développe des approches et des règles de fonctionnement qui l'identifient valablement à une institution au sens de Veblen et Commons. A ce titre, nous traitons dans cette section, le processus d'institutionnalisation de la microfinance.

### **1.1- Les caractéristiques d'une institution pour l'institutionnalisme originel**

Courant de pensée peu dominant (10% à 20%) dans les productions en sciences économiques (Tremblay, 2002), le courant institutionnaliste constitue une source d'inspiration non négligeable pour certains travaux s'inscrivant dans le courant de l'économie politique (Tremblay, 2002). En effet, le courant institutionnaliste s'est constitué à partir des œuvres de Veblen et de Commons (*considérés comme les deux fondateurs essentiels*). Le champ de recherche de cette théorie est axé sur la compréhension du rôle des institutions pour la modélisation du comportement économique (Veblen, 1899) et la compréhension des phénomènes sociaux (Corei, 1995). Les économistes institutionnalistes considèrent dans ce sens, que les institutions ont un rôle déterminant dans l'économie (Veblen, 1899) car elles représentent la source d'une régulation qui permet à un ordre temporaire d'exister dans un système complexe (Bazzoli et al., 2002). De fait, les institutionnalistes voient l'activité économique comme le résultat de l'action volontaire (Commons, 1950), de stratégies

d'acteurs. Ainsi, Commons considère que les institutions sont nécessaires pour que se dégage un certain ordre social, malgré l'existence de conflits d'intérêts (Commons, 1934). Pour eux, l'ordre social repose sur l'existence d'institutions qui établissent et maintiennent une structure de règles de conduite pour les interactions capables de produire une vie sociale plus bénéfique (Wijk et al. 2018). A ce titre, au sein d'une organisation, les individus sont contraints par un ensemble de règles de fonctionnement communes qui modèlent leurs opinions individuelles en vue de construire une action collective plus organisée (Commons, 1950). Les institutions pour Commons sont incarnées par une association ou un collectif d'acteurs qui développe des pratiques (règles), des dispositifs de coordinations, des modèles d'actions, etc., spécifiques qui vont encadrer la réalisation ou la mise en œuvre de son activité et de ses transactions (internes & externes)( Bazzoli et al., 2002).

L'institutionnalisme repose sur l'élaboration d'un ensemble de règles et d'idéaux types qui sont rendus opérationnels par divers acteurs. Ces règles façonnent leur environnement selon leur représentation du monde et parviennent, dans leur évolution, à influencer les choix et les actions des agents économiques via des valeurs et des modes opératoires spécifiques. En effet, les règles produites par une institution sont adoptées et partagées collectivement par la communauté et encadrées dans les organisations (Commons, 1950; Veblen, 1898). A travers ces dispositifs, l'institution vise à rendre sa représentation opérationnelle dans un cadre social. Le processus d'institutionnalisation se caractérise par sa capacité à faire adopter ses pratiques au sein d'organisations conventionnelles. Ainsi, une organisation institutionnaliste soumet donc, par ses pratiques et ses règles, les organisations au phénomène "*d'isomorphisme institutionnel*" qui se traduit par la convergence des comportements d'organisations appartenant à un même champ (Di Maggio et Powell, 1983).

Ce processus d'institutionnalisation est également et surtout marqué par différentes phases (expérimentation, développement et diffusion) dans le but d'acquérir une légitimité auprès d'acteurs institutionnels et les amener à adhérer aux pratiques, aux normes et aux discours développés (Bensebaa et Béji-Bécheur, 2007). Cela implique, de fait, divers acteurs en vue d'influencer par des règles et des dispositifs, les modes d'action dans des organisations formelles.

## **1.2- Les facteurs d'analyse d'un processus d'institutionnalisation par la reconnaissance d'instances ayant de l'autorité**

L'un des premiers facteurs du processus d'institutionnalisation est la reconnaissance de l'organisation par des instances ayant autorité. En effet, l'émergence d'un processus d'institutionnalisation se caractérise par l'adoption et l'acceptation d'instances ayant de l'autorité auprès d'organismes et de populations. En effet, dans ce processus, ces grands acteurs contribuent et participent à la diffusion des règles dans la population des organisations plus importantes (Bensebaa et Béji-Bécheur, 2007). Ce processus d'institutionnalisation est appuyé et encadré par des organisations qui régissent les pratiques dominantes. Par exemple,

les Nations Unis, le FMI ou encore la Banque Mondiale, etc. peuvent être considérés comme des acteurs internationaux influents capables et aptes à conduire le processus d'institutionnalisation d'une innovation sociale. Leur autorité et leur implication facilitent les acteurs à s'inscrire dans des routines organisationnelles et à diffuser leur mode opératoire. Au niveau régional et national, les politiques publiques contribuent et participent également à cette dynamique en s'associant à la mise en œuvre opérationnelle des outils et des programmes promus.

Outre les critères indiqués plus haut, le processus d'institutionnalisation est également déterminé par la production et la diffusion de règles capables d'être adoptées et acceptées par une communauté. Ces règles constituent des fondements cognitifs (Bensebaa et Béji-Bécheur, 2007) et des modes d'action en mesure d'influencer les pratiques standards d'organisations importantes et d'y exercer leur pouvoir d'action. Au travers de règles, de normes et de routines, les acteurs répondent, de fait, à des logiques multiples, parfois concurrentes (Greenwood, Raynard, Kodeih, Micelotta et Lounsbury, 2011) en vue de mettre en place un ordre social consensuel. Dans le cadre de la microfinance, le processus d'institutionnalisation repose sur des règles de conduites et modes opératoires qui se diffusent dans divers secteurs d'activités, à travers divers canaux. Cette diffusion est rendue possible grâce à un ensemble de techniques et de dispositifs influençant indirectement le comportement des individus et des organisations (Bensebaa et Béji-Bécheur, 2007). Pour Hasselbladh et Kallinikos (2000), le processus d'institutionnalisation impliquent le développement de moyens et de procédures soutenus de techniques de contrôle des actions entreprises pour la mise en œuvre des idéaux fondamentaux (Hasselbladh et Kallinikos, 2000)<sup>3</sup>. Le schéma ci-dessous décrit les caractéristiques du processus d'institutionnalisation. Nous l'avons adapté au secteur de la microfinance.

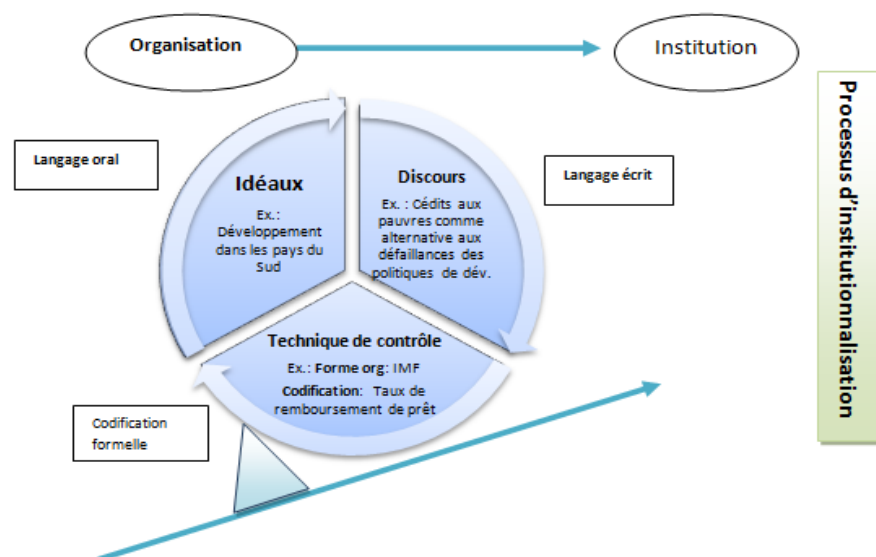


Fig. 2: Processus d'institutionnalisation (adapté de Hasselbladh et Kallinikos, 2000; Bensebaa et Béji-Bécheur, 2007)

<sup>3</sup> Cité par Bensebaa et Béji-Bécheur (2007)

## **Partie 2 : La MF une institution pour les experts ?**

Pratique importante des stratégies de développement, le secteur de la microfinance s'est institutionnalisé et s'est popularisé grâce à plusieurs événements mondialement connus. Nous démontrons, dans ce qui suit, le processus institutionnel de la microfinance à travers une série de reconnaissances: reconnaissance internationale (2.1), reconnaissance par la médiatisation (2.2) et la reconnaissance par la recherche scientifique (2.3).

### **2.1- Reconnaissance internationale de la MF par des institutions publiques**

Le processus de développement de la MF est marqué par l'interventionnisme et la reconnaissance des institutions internationales dans le développement du secteur. En effet, depuis les premières initiatives de succès de la Grameen Bank au Bangladesh dans les années 1990, les institutions internationales soutiennent activement le secteur en l'intégrant dans des approches de développement (Guérin et al. 2018). Cette dynamique est particulièrement soutenue par la BM et le FMI qui considèrent cet outil prometteur dans le processus de lutte contre la pauvreté.

De plus, la distinction du Prix Nobel de la paix au Professeur Yunus (2006) marque un pan important dans la communication autour de la microfinance car elle a permis de faire connaître et de répliquer le modèle et l'expérience de la Grameen Bank dans la majeure partie des pays en développement. Ainsi, les nombreuses recherches autour de ses approches dans ces pays d'expérimentation, ont permis de décerner récemment le prix Nobel d'économie à Esther Duflo, Abhijit Banerjee et Michael Kremer (2019) pour leurs travaux et expériences sur "l'allègement de la pauvreté globale" et pour avoir développé des approches en rapport avec la microfinance.

Outre la reconnaissance des institutions internationales de développement et les différentes reconnaissances à travers des prix Nobels, la microfinance prend une part importante dans le discours des politiques publiques et des organisations internationales et occupe une place de plus en plus visible dans les stratégies de développement des pays du sud (Balkenhol, 2009; Ehrbeck et al. 2012). Cela se traduit notamment par une forte ouverture du crédit aux populations vulnérables. Avec le soutien des agences de coopération et des institutions internationales, les Etats centraux et régionaux ont développé des mécanismes réglementaires pour faciliter la mise en place et la diffusion de l'activité microfinancière promulguée par les instances internationales. Cette reconnaissance de la MF par ces différentes instances internationales concourt à façonner et à instituer de nouvelles pratiques sociales dans les pays en développement. A travers ce canal, de la Microfinance a pu s'intégrer, s'imposer et diffuser ses règles dans les politiques de développement.



## 2.2- Une reconnaissance par la médiatisation et le story telling

Le processus d'institutionnalisation de la microfinance est aussi marqué dans les médias. Cette forte audience médiatique renforce sa légitimité en tant qu'outil de développement. A cet effet, présenté comme un palliatif aux problèmes de pauvreté, les Nations unies ont dédié l'année 2005 à la Microfinance. Cette reconnaissance marque ainsi un pan important dans le processus de développement de cet outil dans la mesure où elle a favorisé l'adhésion d'autres instances internationales. Parmi ces instances, nous notons la Journée européenne dédiée à la microfinance organisée par le Réseau européen de la microfinance<sup>4</sup> et le Microfinance Center<sup>5</sup> dans le but de diffuser une vaste sensibilisation sur la microfinance en tant qu'outil de lutte contre l'exclusion sociale et le chômage en Europe. Cette année, la journée européenne de la MF a été célébrée le 17 octobre 2019. En Afrique, se tient également, depuis 2013, la Semaine Africaine de la Microfinance (SAM) dédiée au développement de ce secteur d'activité. Cet événement représente une plate-forme d'échanges et de réflexion entre tous les praticiens de la microfinance: investisseurs, institutions de microfinance, chercheurs, banques, gouvernement, ONG, etc. La SAM offre aux principaux acteurs du secteur l'occasion de se rencontrer pour évaluer l'apport de cette finance inclusive à la réalisation des ODD. Elle est organisée par l'agence luxembourgeoise l'ADA Microfinance (Appui au développement Autonome).

La microfinance est ainsi, acceptée et perçue comme un outil de lutte contre plusieurs formes d'exclusions dans le monde du développement (Roodman, 2012 ; Bateman, 2010 ; Johnson, 2012) dans la mesure où elle mobilise plusieurs acteurs pour son développement. Dans les pays en développement, elle est considérée et promue comme un outil permettant aux populations pauvres de se sortir de leur situation et de se prendre en charge. Dans les pays développés, elle est considérée comme une arme efficace de lutte contre le chômage et d'autres formes d'exclusion socio-économique. Par exemple, en France, l'ADIE permet, au travers de dispositifs financiers, à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel de créer des activités économiques et à se prendre en charge<sup>6</sup>. Cette reconnaissance médiatique contribue à diffuser largement les pratiques et les idéaux de cette innovation sociale.

## 2.3- Une reconnaissance par la communauté de chercheurs

---

<sup>4</sup> Le réseau Européen de Microfinancement (REM) est une organisation à but non lucratif basée à Bruxelles, qui promeut la microfinance en tant qu'outil de lutte contre l'exclusion sociale et financière en Europe, par le travail indépendant et la création de microentreprises. La mission du réseau est de faciliter le renforcement des capacités et de défendre les intérêts du secteur. <https://www.european-microfinance.org/about>

<sup>5</sup> Le centre de microfinance est un réseau de finance sociale qui promeut l'équité, l'inclusion, l'égalité et le service responsable. Il regroupe 113 organisations (dont 77 IMF) dans 36 pays d'Europe, d'Asie centrale et au-delà, qui fournissent des services de microfinance responsables à près de 2 000 000 de clients à faible revenu. <http://mfc.org.pl/about-mfc/>

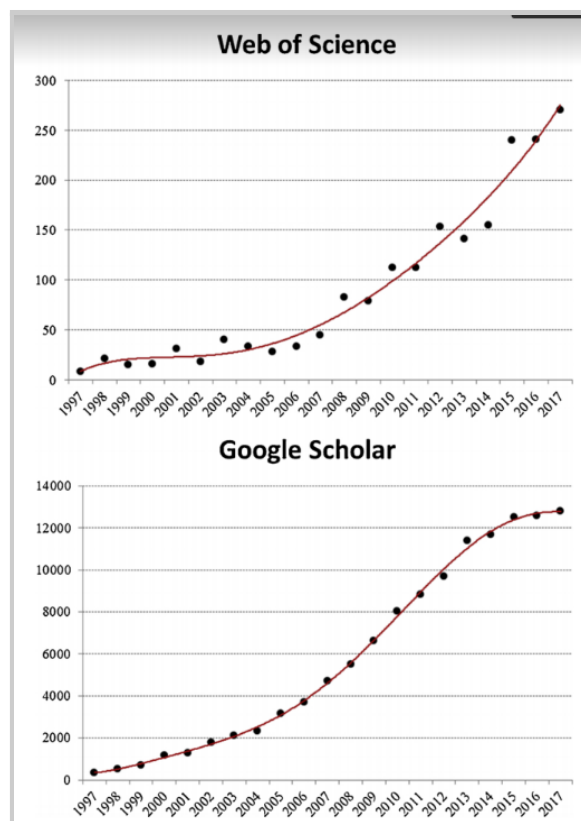
<sup>6</sup> Raynal J. (2019), Le microcrédit : une arme efficace de lutte contre le chômage, La tribune.

En ligne:

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/comment-l-adie-lutte-efficacement-contre-le-chomage-grace-au-microcredit-830718.html?fbclid=IwAR12CNibt1O68tngPvvDXGZA1pOACfyoXNOdKyn4804Tm397zxKF3NLduVE> (Consulté le 17/10/2019)



En trente ans d'expérience, les études sur la microfinance par des chercheurs ont cru de façon importante. En effet, plusieurs travaux de recherche sont construits autour de son orientation et de sa portée. Ainsi, une multitude de thématiques dédiées à la pratique de la microfinance sont discutées dans la littérature. Ces différentes recherches sur la microfinance alimentent ainsi les réflexions autour du secteur et permettent aux différents acteurs (historique ou nouveaux à la finance solidaire) de mieux repositionner leurs initiatives (Lapie M. et Montalieu T. 2019/1). Les résultats de plusieurs travaux insistent sur l'intérêt des chercheurs dans le secteur de la microfinance (Gutiérrez-Nieto et Serrano-Cinca, 2019). La récente recherche bibliographique de B. Gutiérrez-Nieto et C. Serrano-Cinca (2019) présente l'intérêt croissant des chercheurs au regard de l'évolution temporelle croissante du nombre d'articles référencé dans les bases de données numériques Web of Science et Google Scholar de 1997 à 2017. Cet intérêt visible à partir de 2007 a été fortement influencé par la déclaration de l'année du microcrédit par l'ONU en 2005 et du Prix Nobel de la paix 2006.



**Fig. 1:** Nombre de publication en microfinance par an<sup>7</sup>. **Source:** Gutiérrez-Nieto et Serrano-Cinca (2019)

Au travers du déploiement de ses activités, plusieurs éléments viennent témoigner de la reconnaissance du secteur par les chercheurs et professionnels comme un instrument, parmi tant d'autres, de lutte contre la pauvreté et comme une source de création de revenus pour les

<sup>7</sup> Extrait d'un récent article rédigé par Gutiérrez-Nieto et Serrano-Cinca (2019). Ce graphique a été obtenu à partir du terme microfinance. Leur recherche établit une synthèse sur les vingt dernières années (1997- 2017) de recherche sur la microfinance.

plus démunis<sup>8</sup>. En ce sens, ces acteurs contribuent au renforcement scientifique de cette nouvelle institution<sup>9</sup>. De fait, cette reconnaissance à tous les niveaux et dans toutes les strates de la population mondiale (Fouillet et Morvant-Roux, 2018) participe à instituer la microfinance tel que théorisé par Commons et Veblen en termes de diffusion de valeurs et de règles. Dans cette logique, comment se caractérise et se perçoit la diffusion des modes opératoires de la microfinance?

### **Partie 3 : Diffusion des règles spécifiques à la MF sur le secteur financier**

A travers son mode de fonctionnement axé sur des personnes pauvres, plusieurs expériences développées par cette nouvelle institution financière ont permis de mettre en exergue sa capacité à produire non seulement des effets de transformation positifs sur les systèmes sociaux au sein des communautés (Mair et al., 2012) mais aussi à diffuser dans sa dynamique évolutive, ses règles du jeu et son fonctionnement dans le secteur financier classique. A ce titre, elle renferme des pratiques qui sont constamment répliquées et influencent le mode opératoire d'autres acteurs du secteur privé partout dans le monde.

#### **3.1- Diffusion dans le secteur financier**

Le champ de la MF est caractérisé par la présence de nouveaux acteurs notamment du secteur privé financier. L'intégration de ces nouveaux acteurs marque un processus de changement institutionnel où l'effacement des frontières entre les acteurs du développement, du secteur financier classique plus commercialisé (Doligez, 2017) devient de plus en plus apparent. Cette entrée se fait de différentes manières: soit par la création de logique partenariale entre multitudes d'acteurs (politiques publiques, organisations internationales, IMF, populations pauvres, Banques, etc.) agissant à travers des canaux divers: financiers, techniques, législatifs, etc. Soit par la reprise systématique des principes développés par la MF au sein d'organisations plus capitalistes. A ce titre, les principes développés par la microfinance sont de plus en plus promus par les banques commerciales (Delaite et Poirot, 2016). En effet, ces dernières, dans le cadre de leur responsabilité sociale et environnementale (Delaite et Poirot, 2016), recourent aux formes alternatives de financement à travers, notamment, la promotion des fonds communs de placement éthiques, les comptes d'épargne solidaire promus de plus en plus, etc. (Moulin et Villa, 2010). Plusieurs contributions soutiennent qu'à travers leurs dispositifs microfinancier, les structures bancaires accompagnent (via de petits financements) des commerçants, artisans, des Organisations de l'ESS et bien d'autres acteurs qui ont du mal à accéder aux financements traditionnels (Delaite et Poirot, 2016). Plusieurs banques commerciales s'investissent même dans la microfinance en créant des filiales spécialisées en

---

<sup>8</sup> Le GRET a adopté la microfinance comme un instrument central dans ses politiques de lutte contre la pauvreté.

<sup>9</sup> La récurrence de centaines de références et de citations (Google scholar, Web of Science, Cairn Info, etc.) à certains auteurs francophones comme Guérin, Duflo, Servet, Lelart, Mayoukou, Labie démontre du positionnement non négligeable de ce secteur dans la littérature scientifique.

microfinance et octroyant des microcrédits<sup>10</sup> (Lelart, 2019; Mayoukou, 2013). En adoptant ces pratiques, les banques commerciales font usage des principes de solidarité et d'inclusion sociale au service des citoyens et des entreprises (Delaite et Poirot, 2016). Ces formes alternatives de financement déployées par ces acteurs financiers, au sein des communautés à faible revenu, sont largement inspirées de règles, services et principes de la microfinance, ONG et autres institutions en faveur du développement. De plus, le rapport du Gret (2019), sur les bonnes pratiques du développement soutient la collaboration entre les acteurs de la MF et les agences de coopération.

Par ailleurs, dans leurs processus d'évolution, plusieurs structures de MF se développent et atteignent des tailles plus importantes de sorte à développer un ancrage territorial considérable. Du statut associatif, ces structures sont devenues des sociétés de capitaux avec un degré de financiarisation très important qui leur donne une légitimité dans le processus de développement territorial (Labie et al., 2019/1). Ce mode opératoire diffusé dans les banques commerciales conduit ces derniers à s'intéresser aux questions sociales à travers l'octroi de financements aux personnes démunies de garanties et l'encouragement des initiatives sociales à travers des offres dédiées. Ces questions sociales imprègnent désormais les normes et les règles du secteur bancaire et financier.

### **3.2- Le développement d'approches et de normes de fonctionnement**

A travers ses différents outils, la MF développe des approches ou formes hybrides novatrices tendant à répondre aux attentes des populations pauvres et à faire évoluer son mode opératoire (Cull et al., 2009). Parmi les méthodes de prêts déployées par la microfinance, il faut noter le prêt de groupe ou crédit de solidarité. En effet, ce mécanisme de prêt groupé constitue une innovation dans le secteur de la microfinance. Déployé initialement par la Grameen Bank, ce mode opératoire est devenu un élément incontournable de la microfinance dans les zones rurales. Ce type de crédit est, de fait, un mécanisme qui permet à un groupe de personnes de garantir des prêts par le biais d'une promesse de remboursement de groupe (Yunus, 2007). En complément au prêt individuel du secteur financier classique (Hudon et Ouro-Koura, 2008), ce mécanisme permet aux IMF d'octroyer des crédits aux micro entreprises et particuliers en l'absence de garanties matérielles (Lanha, 2006). D'après Lanha (2006), le prêt de groupe avec une caution solidaire demeure une offre nécessaire et utile dans le portefeuille de la plupart des IMF des pays en voie de développement dans la mesure où il implique la responsabilité conjointe dans un groupe de crédit, rendant les uns responsables de la défaillance des autres membres. Contrairement au prêt individuel, le prêt de groupe résout les problèmes causés par l'asymétrie d'information. Ne disposant pas des connaissances locales détaillées sur des communautés rurales généralement isolées dans les pays en développement (Tubaro, 2013), l'institution se base sur les liens sociaux pour déléguer la gestion de l'information (ex-ante ici) au groupe (Guérin 2000). Les membres étant rattachés par des liens sociaux ou communautaires (*tous les membres sont en général issus du même village et se connaissent suffisamment*). Dans ce contexte, seuls les moins risqués des clients

---

<sup>10</sup> C'est le cas notamment de la Deutsche Bank qui intervient dans 33 pays dans le monde ou de la City Group qui intervient en Amérique latine (Mayoukou, 2013)

feront partie d'un groupe. Ils sont sélectionnés par des pairs ce qui réduit les aléas moral. Karlan (2007) a montré que les opérations de contrôle et de mise en œuvre améliorent le bon fonctionnement de ce système. Largement dominant dans les pays en développement, plusieurs sources soutiennent que ce système de prêt groupé serait un mécanisme d'amélioration du bien-être social (Gutiérrez-Nieto et al. 2019) dans la mesure où faciliterait la baisse des taux d'intérêt, coûts de transaction et par conséquent augmenterait le taux de remboursement.

Ayant fait l'objet de succès, ce mécanisme de financement a largement été diffusé dans les pays en développement. Dans ce processus de diffusion, il occupe une place importante tant dans les programmes de développement pilotés par les instances internationales que par les acteurs privés traditionnels. En effet, en raison du manque d'information des communautés, les banques commerciales mobilisent cet outil pour atteindre les populations rurales ou éloignées des centres d'activités. Les travaux de Doligez et al. (2016/1) réalisés sur les associations de microcrédit et autres organismes de financement en Tunisie montrent, que ce système permet aux acteurs économiques de déployer leurs activités ou leur dispositif de financement de proximité aux territoires ruraux en marge du développement, tout en limitant les risques d'une dérive commerciale de la microfinance et de sa concentration (Doligez et al. 2016/1). Le prêt groupé représente ainsi une garantie pour les opérateurs économiques et autres acteurs du développement dans la mesure où il génère des dynamiques incitatives au remboursement (Morduch, 1999 ; Simtowe et al., 2006). Il permet, de plus, aux différents membres d'exercer plus activement le monitoring, et de se protéger des membres défaillants et insolubles et aussi d'éviter les risques de remboursement de certaines organisations. Par ailleurs, les techniques de contrôle que cette pratique génère, octroie la légitimité aux yeux des parties prenantes impliquées (Bensebaa et Béji-Bécheur, 2007).

Outre ce mécanisme présenté ci dessus, le principe de prêt à des personnes exclues du secteur bancaire est une idée originale développée par les acteurs de la microfinance. Il en constitue d'ailleurs son cœur de métier (Artis, 2013). Cette norme développée par cet outil de développement traduit un renversement des règles préétablies historiquement dans la pratique du prêt. A travers son volet microcrédit, la MF a révolutionné l'activité du crédit en adoptant une méthodologie répondant aux réalités des personnes refoulées par le secteur financier classique avec des pratiques et des règles de financement orientées vers les populations pauvres (Artis, 2010).

De nouvelles tendances de la microfinance sont désormais marquées par des politiques dites "d'inclusion financière". Son dispositif permet de donner une orientation plus inclusive à la cette pratique socioéconomique. En effet, le discours sur la microfinance est, de plus en plus, absorbé dans les débats plus larges sur l'inclusion financière et le développement durable (Balkenhol, 2018). L'inclusion financière permet, ainsi, aux acteurs (historique ou nouveaux à la finance solidaire) de mieux repositionner leurs initiatives (Lapie et Montalieu, 2019/1). Elle implique désormais les nouvelles technologies et de nouveaux dispositifs émergents. A la différence de la microfinance, ces programmes pilotés par les banques centrales des pays concernés ne se focalisent plus sur la lutte contre la pauvreté (dans les pays en développement notamment) mais sur l'accès des populations au système bancaire (Guérin et Fouillet, 2015). Avec l'importance de la microfinance et le progrès de l'offre de services

financiers via la téléphonie mobile (Doligez, 2017/2), notamment dans les pays en développement, l'inclusion financière semble avoir le potentiel de créer des modèles commerciaux (réduction de coûts de transaction) permettant d'atteindre les clients les plus pauvres de manière durable (Gates and Gates 2015). Le déploiement des politiques d'inclusion financière permettent aux populations vulnérables d'accéder à de nouveaux droits et de promouvoir des formes embryonnaires de citoyenneté (Fouillet and Morvant-Roux, 2018). Le secteur continue de s'ancrer dans les différents territoires via l'offre de services financiers développée par la téléphonie mobile fortement adoptée dans les pays en développement.

Le soutien des organismes de développement, des politiques publiques et la Banque mondiale<sup>11</sup> principalement, dénote de son influence et de sa capacité à être un facteur clé pour réduire la pauvreté et accroître essentiellement l'appareil de développement des pays en développement<sup>12</sup>. Cela implique, en conséquence, une facilité pour les personnes exclues d'accéder aux formes alternatives de microcrédit dans le cadre de projet qui engagent divers acteurs (*Autorités publiques, porteurs de projets et établissements bancaires, entreprises privées, etc.*) dans des domaines liés à l'emploi, à la mobilité, à un besoin de formation ou d'apprentissage, au logement, voire même des dépenses de santé pendant une période précise (Delaite et Poirot, 2016). Façonnée, récemment, pour garantir l'accès à des produits et services financiers à tous, les politiques d'inclusion financière constituent certes une innovation dans les politiques de développement mais sont peu discutées dans la littérature. Toutefois, elles devraient à travers une synergie de parties prenantes (*organismes de réglementation financière, des télécommunications, de la concurrence et de l'éducation*)<sup>13</sup> conduire à des investissements financiers nécessaires, à une reprise de la croissance dans les pays en développement et à une meilleure intégration socio-économique des populations pauvres (Muralidhar et al. 2018).

Plusieurs faits démontrent que la MF, de par son fonctionnement, intègre le marché financier et parvient à y faire adopter ses approches et ses règles du jeu. En effet, constamment en pleine évolution, le secteur microfinancier est devenu un acteur important du système financier dans sa politique, d'offre de crédit, plus sociale et plus solidaire<sup>14</sup> des communautés à faible revenu (Cull et al., 2017) et aux populations les plus vulnérables. Les différents acteurs impliqués participent à institutionnaliser et à faire adopter de manière consensuelle les idéaux sociaux et de la solidarité auprès d'organismes conventionnels et des populations.

---

<sup>11</sup> World Bank (2018), Financial Inclusion, World Bank Website:

<http://www.worldbank.org/en/topic/financialinclusion/overview>

<sup>12</sup> Muralidhar S., Bossen C., O'neill J (2018), Rethinking Financial Inclusion: from Access to Autonomy, in Computer Supported Cooperative Work

<sup>13</sup> La Banque mondiale identifie inclusion financière comme un catalyseur pour 7 des 17 objectifs de développement durable. Le Groupe de la Banque mondiale considère l'inclusion financière comme un moyen essentiel de réduire l'extrême pauvreté et de favoriser une prospérité partagée, et s'est fixé un objectif mondial ambitieux visant à atteindre l'accès financier universel (UFA) d'ici 2020.

<sup>14</sup> Kamaha M. (2019), « La Portée Sociale Des Institutions De Microfinance Extra-Bancaires En France », *Finance Contrôle Stratégie* [En ligne], 21-3 | 2018, mis en ligne le 11 janvier 2019, consulté le 21 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/fcs/2786> ; DOI : 10.4000/fcs.2786.

### 3.3- Étude de cas : Rôle principal de la MF dans le panorama du secteur financier dans les pays en développement

Dans les pays en développement, la microfinance est un acteur incontournable et prend part au processus de développement économique national. Plusieurs organisations (Association, ONG, Agence de coopération) mobilisent des dispositifs de la MF pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables. Elle est, de fait, un acteur principal dans le panorama du secteur financier dans plusieurs pays en développement et contribue au processus de développement économique au travers de programmes de financement ponctuels à l'endroit des communautés pauvres. Dans l'espace UEMOA (Union Monétaire Ouest Africain), par exemple, la microfinance représente (18,7%) dans le processus d'inclusion financière devant le secteur bancaire avec une contribution de 15,7% (BCEAO, 2016)<sup>15</sup>.

En Afrique de l'ouest plusieurs dispositifs de financement à l'endroit des populations pauvres sont mises en place en vue de leur permettre de d'assurer leur autonomie socio-économique. Le programme FAFCI<sup>16</sup> (Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire) développé en Côte d'Ivoire, est un dispositif d'offre de crédit (*groupé ou individuel*) aux femmes du pays. Sous l'initiative de la Première Dame Mme Dominique Ouattara, ce dispositif de financement conçu en partenariat avec l'UNACOOPEC, la structure de microfinance la plus importante du pays<sup>17</sup>, est mise en œuvre sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Le FAFCI touche à ce jour près de 165 000 femmes âgées de plus de 21 ans. Ces femmes bénéficient de ces fonds pour développer des microprojets et des activités génératrices de revenus et aider leurs familles à sortir du dénuement<sup>18</sup>. A travers cette initiative, le FAFCI en collaboration avec le secteur de la MF opère en toute légitimité dans l'environnement institutionnel conventionnel et impose son mode opératoire dans le panorama financier ivoirien. Il contribue, à travers ses activités de prêts à destination des femmes, au développement socio-économique du pays.

La diffusion des valeurs de la MF dans le panorama financier de ces pays en développement s'observe également par une forte dissémination d'IMF à différentes échelles d'un territoire. Ainsi, plusieurs programmes de MF en collaboration avec l'Etat dans le cadre de projets de développement contribuent à promouvoir les valeurs et les pratiques de cet outil. Dans une récente analyse de l'expérience béninoise, Wélé et Labie (2016) démontrent l'implication de l'Etat à garantir l'efficacité et la pérennité des actions impliquant la microfinance. Cette implication de l'Etat dans les politiques de développement de la Microfinance confirme sa légitimité et son influence dans les politiques de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Les différentes approches et objets déployées par la microfinance reposent sur un ensemble de règles de travail et de fonctionnement qui tendent à dominer le paysage financier et

---

<sup>15</sup> BCEAO (2016) *Document-cadre de politique et de stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA*, Décision CM-24 juin, Lomé, 68 p.

<sup>16</sup> FAFCI est un dispositif de financement axé aussi bien sur le crédit de groupe et le crédit individuel. La durée de crédit est comprise entre trois (3) et six (6) mois avec un taux de remboursement de 1% par mois.

<sup>17</sup> L'UNACOOPEC-CI détient le plus grand nombre de membres/clients. Cette structure est la plus ancienne et la mieux implantée sur le territoire national. En 2017, elle comptait 660 932 clients et occupait 53,2% des parts de marché de l'écosystème microfinancier ivoirien.

<sup>18</sup> Source: <https://dominiqueouattara.ci/pour-soutenir-les-femmes-de-cote-divoire/>

bancaire. L'implication d'acteurs hybrides dans son processus de développement participe à son institutionnalisation notamment dans les pays en développement.

## CONCLUSION

Dans cet article, nous avons exploré l'évolution de la microfinance dans une perspective d'institutionnalisation. Notre argumentaire s'est basé sur le processus d'institutionnalisation de la microfinance dans sa capacité à diffuser ses règles et ses visions dans le secteur financier et bancaire. Nous avons principalement cherché à comprendre comment les pratiques, le discours tenu et les idéaux spécifiques se diffusent dans différents secteurs aux logiques de financement différentes.

La mobilisation des principes issus de la théorie institutionnaliste, nous a permis de discuter comment la microfinance est considérée comme une nouvelle institution financière dans la mesure où son mode opératoire s'est institutionnalisé auprès d'organismes conventionnels (Bensebaa et Béji-Bécheur, 2007).

Nos conclusions permettent de considérer la MF comme une institution en raison de sa capacité à influencer et à diffuser ses pratiques dans différents secteurs d'activités et est considérée comme un outil indispensable dans l'économie des pays en développement compte tenu de la légitimité qui lui est conférée. Au travers de ses dispositifs de fonctionnement, elle occupe, de fait, une place importante dans le processus de développement économique desdits pays en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables. Par ses pratiques, la microfinance vient interrompre les modes d'action existants et générer des alternatives puis les intégrer dans des contextes institutionnels pour produire de profonds changements sociaux (Wijk et al., 2018). Les approches développées par la microfinance sont si bien établies qu'elles ont favorisé l'émergence de nouvelles pratiques plus sociales (*notamment dans les banques via des produits bancaires solidaires et bien d'autres, ONU, Prix Nobel*), qui apportent des solutions aux problèmes sociaux locaux et créent l'émergence de nouvelles initiatives sur les territoires.

Toutefois, l'enjeu est de maîtriser les représentations partagées (Bensebaa et Béji-Bécheur, 2007) en vue d'éviter que le processus d'institutionnalisation produise des effets pervers au regard des modes de pratiques inattendues. Ces pratiques pourraient se traduire par la réappropriation des modes opératoires par les acteurs les plus puissants du secteur et pourraient l'utiliser à travers des logiques opportunistes visant à faire du profit et profiter de l'aura dont bénéficie le secteur (Wijk et al., 2018 ; Ometto et al., 2018 ).



## RÉFÉRENCES

- Armendáriz B., Morduch J.** (2007), *The Economics of Microfinance*, The MIT Press.
- Artis A.** (2013), « Finance solidaire et système financier: une approche historique », *Revue internationale de l'économie sociale*, 2013, N° 329, p. 65-78.
- Artis A.** (2010), « Une finance autrement : mutualisme et finances solidaires », in Hutin H (dir), *Toute la Finance*, 4<sup>ème</sup> édition, Eyrolles éditions, pp. 1086-110
- Balkenhol, B.** (2009). *Microfinance et politique publique*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. doi:10.3917/puf.balk.2009.01.
- Balkenhol B.** (2018), *Microfinance: Research, Debates, Policy, Routledge Focus on Economics and Finance, 1st Edition*
- Bateman, M.** (2010), *Why doesn't microfinance work? The destructive rise of local neoliberalism*. London, England: Zed Books.
- Bazzoli L. et Dutraive V.** (2002), L'entreprise comme organisation et comme institution: un regard à partir de l'institutionnalisme de J.R. Commons, *Économie et Institutions*, n° 1, 2e semestre.
- Bensebaa F. & Béji-Bécheur A.** (2007), Institutionnalisation et rationalisation des pratiques de RSE. *Revue Finance Contrôle Stratégie*. 10. 63-95.
- Commons J. R.** (1950), *The Economics of collective action*, The University of Wisconsin Press
- Commons J. R.** (1934), *Institutional Economics. Its place in Political Economy*, MacMillan, réédition Transaction Publishers, 1990.
- Commons J. R.** (1931), "Institutional Economics", *American Economic Review*
- Corei T.** (1995), *L'Économie institutionnaliste*, Les Fondateurs, Economica
- Cull R., Demirgüç-Kunt A, Morduch J.,** (2009), Microfinance meets the market, *The Journal of Economic Perspectives*, 23 (1) pp. 167-192
- Cull R., Demirgüç-Kunt A, Morduch J.,** (2019), The microfinance business model: Enduring subsidy and modest profit, *The World Bank Economic Review*, 32 (2) (2018), pp. 221-244
- Cull R. and Morduch J.** (2017), *Microfinance and Economic Development*, World Bank Policy Research Working Paper No. 8252.
- Doligez F.** (2017/2), « La microfinance, précurseur de la financiarisation de l'aide au développement ? », *Mondes en développement*, (n° 178), p. 41-58.
- Doligez F., Bastiaensen J., Bédécarrats F. et al.,** « L'inclusion financière, nouvel avatar de la libéralisation financière ? Introduction », *Revue Tiers Monde*, 2016/1 (N° 225), p. 9-20.
- Delaite M.-F., Poirot J.** (2016), « Le rôle des banques dans le développement de la microfinance en France », *Techniques Financières et Développement*, 2016/1 (n° 122), p. 61-75.
- DiMaggio P.J. et Powell W.W.** (1983), The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields, *American Sociological Review*, vol 48, April, 147-160.

- Doligez F., Bastiaensen J., Bédécarrats F. et al.** (2016/1), « L'inclusion financière, nouvel avatar de la libéralisation financière ? Introduction », *Revue Tiers Monde*, (N° 225), p. 9-20.
- Doligez F., Mejdoub M., Bunge F. et al.** (2016/1), « Quelles perspectives pour l'émergence d'une microfinance « solidaire » ? Le cas des associations de microcrédit en Tunisie », *Revue Tiers Monde*, (N° 225), p. 49-76.
- Ehrbeck, T., Pickens, M. and Tarazi, M.** (2012). *Financially Inclusive Ecosystems: The roles of government today*. CGAP, February. 1-11.
- Fouillet C. and Morvant-Roux S.** (2018) « L'inclusion financière au service de l'État en Inde et au Mexique ? », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement* [Online], 10.1 | 2018,
- Gilbert, P. & Yalenios, J.** (2017). IV. Les théories institutionnalistes. Dans : Patrick Gilbert éd., *L'évaluation de la performance individuelle* (pp. 67-88). Paris: La Découverte.
- GRET** (2019), *Microfinance : quel rôle pour les organisations de solidarité internationale ?* Journée de réflexion et d'échanges sur l'évolution du secteur de la finance inclusive. En ligne : [https://www.gret.org/wp-content/uploads/DC-14\\_Microfinance\\_web\\_2.pdf](https://www.gret.org/wp-content/uploads/DC-14_Microfinance_web_2.pdf)
- Greenwood R., Raynard M, Kodeih F., Micelotta E. & Lounsbury M.** (2011), *Institutional Complexity and Organizational Responses*, *The Academy of Management Annals*, 5:1, 317-371, DOI: 10.1080/19416520.2011.590299
- Ghosh J.** (2013), *Microfinance and the challenge of financial inclusion for development*, *Cambridge Journal of Economics*, Volume 37, Issue 6, Pages 1203–1219, <https://doi.org/10.1093/cje/bet042>
- Guérin I. Labie M. Servet J.-M.** (eds) (2015) *The crisis of microcredit*, London : Zed Book
- Guérin I., Labie M., Morvant-Roux S.**(2018), *Inadequate growth, over-indebtedness, and crises in microcredit: What have we learned?*, *Enterprise Development and Microfinance*, June, 118–132.
- Gutiérrez-Nieto B. and Serrano-Cinca C,** (2019), *20 Years of Research in Microfinance: An Information Management Approach*, *International Journal of Information Management*, Volume 47, August 2019, Pages 183-197
- Hasselbladh H. et Kallinikos J.** (2000), “The process of rationalisation: A critique and reappraisal of Neo-Institutionalism in organization Studies”, *Organization Studies* , Vol. 21, n°4, p.697-720.
- Hudon M., Ouro-Koura T.** (2008). *Étude des facteurs contingents du taux de remboursement au sein d'une institution de micro finance : le cas du Togo*, *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol.79, n°2, p. 301-322. [doi.org/10.1111/j.1467-8292.2008.00359.x](https://doi.org/10.1111/j.1467-8292.2008.00359.x)
- Johnson S.,** (2012), « From Microfinance to Inclusive Financial Markets : The Challenge of Social Regulation », *Oxford Development Studies*, n° 41, pp. 35-52.
- Kamaha M.** (2019), « La Portée Sociale des Institutions de Microfinance Extra-Bancaires En France », *Finance Contrôle Stratégie* [En ligne], 21-3 | 2018, mis en ligne le 11 janvier 2019, consulté le 21 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/fcs/2786> ; DOI : 10.4000/fcs.2786.

- Karlan** (2007), Social connections and group banking, *The economic Journal*, Volume 117, Issue 517, Pages F52-F84.
- Labie M., Montalieu T.** (2019/1), « Introduction. De la microfinance à l'inclusion financière », *Mondes en développement*, (n° 185), p. 7-12.
- Lanha M.**, (2006), Dynamiques de l'architecture financière : vers l'approfondissement financier microéconomique dans l'UEMOA, *Thèse de Doctorat en Sciences Economiques*, Université d'Orléans, 22 mai, 379 p.
- Lapenu C., Zeller M.** (2002), Growth and performance of the microfinance institutions in Africa, Asia and Latin America : a recent inventory, *Savings and development*.
- Ledgerwood, J.** (1999), *Microfinance handbook*. The World Bank, Washington D.C.
- Mair J., Martí I., & Ventresca M.** (2012), Building inclusive markets in rural Bangladesh: How intermediaries work institutional voids. *Academy of Management Journal*, 55(4), 819-850.
- Lelart M.** (2013), "Les tendances internationales du financement de la microfinance", dans M. Lelart, *La microfinance contemporaine. Le financement de la microfinance*, Rouen, PURH, p. 31- 43.
- Mayoukou C.** (2013), "L'extension de l'activité bancaire internationale à la microfinance: analyse de stratégies de quelques banques multinationales", dans H. Defoundoux-Fila, J.-R. Dirat et C. Mayoukou (dir.), *La microfinance contemporaine. Défis et perspectives*, Rouen, PURH, p. 201-223.
- Morduch J.**(1999), The role of subsidies in microfinance: Evidence from the Grameen Bank, *Journal of Economic Development*, vol. 60, p. 229-248.
- Muralidhar S., Bossen C., O'neill J** (2018), Rethinking Financial Inclusion: from Access to Autonomy, in *Computer Supported Cooperative Work*
- Ometto, P. M., Gegenhuber, T., Winter, J., & Greenwood, R.** (2018), From balancing missions to mission drift: The role of the institutional context, spaces, and compartmentalization in the scaling of social enterprises. *Business & Society*. <https://doi.org/10.1177/0007650318758329>.
- Roodman** (2012), "Doubts about the Evidence That Foreign Aid for Health Is Displaced into Non-health Uses," letter, *Lancet* 380 (9846): 972-73.
- Scott, W. Richard** (2004), "Institutional theory" P408-14 in *Encyclopedia of Social Theory*, George Ritzer, ed. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Simtowe, F. Mduma J, Phiri MAR, Thomas A, and Zeller M.** (2006). Can Risk-aversion Towards Fertilizer Explain part of the Non-adoption Puzzle for Hybrid Maize? Empirical Evidence from Malawi. *Journal of Applied Sciences* 6(7)1490-1498 <http://ansijournals.com/jas/2006/1490-1498.pdf>
- Tae-Hee Jo** (2019) The Institutional Theory of the Business Enterprise: Past, Present, and Future, *Journal of Economic Issues*, 53:3, 597-611, <https://doi.org/10.1080/00213624.2019.1634451>
- Tremblay D. G.** (2002), « L'apport des théories institutionnalistes au renouvellement de l'approche d'économie politique », *Revue Interventions économiques* URL: <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1115>

- Tubaro P.**(2013), The microfinance wholesale lending market: a comparative study of India, Peru and Tanzania, International Journal of Economics and Business Research
- Veblen B.** (1898), Why Economics is not an Evolutionary science? Quarterly Journal of Economics, *july*.
- Veblen B.** (1904), The Theory of Business Enterprise, M. Kelley Publishers
- Wélé P., Labie M.** (2016/1), « Efficacité des programmes publics en microfinance et inclusion financière. L'exemple du Bénin », Revue Tiers Monde, (N° 225), p. 77-99.
- Wijk J., Zietsma C., Dorado S., Bakker F., Marti L.** (2018), Social Innovation: Integrating Micro, Meso, and Macro Level Insights From Institutional Theory, Business and Society, SAGE Publications, 58 (5), pp.887-918.
- Yunus, M.** (1999). Banker to the poor: Micro-lending and the battle against world poverty. New York: Public Affairs.